

**PROCÈS-VERBAL**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

**Séance ordinaire du mercredi 12 décembre 2018**, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Lyne Deschamps	Présidente
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente
M. Michael Averill	
M. Martin Barbeau	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	(Par téléphone)
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Johanne Hogue	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

**1.0 Ouverture de la séance**

La présidente, Mme Lyne Deschamps, déclare la séance ouverte.

**2.0 Prise des présences et constatation du quorum**

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 15).

### 3.0 Adoption de l'ordre du jour

#### 614<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Robert Bergeron :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis, en y ajoutant le point 12.2 « Création d'un comité de sélection – École Sacré-Cœur »;

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018 (doc. 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
  - 10.1 Transfert de mandat – Action collective frais exigés aux parents (doc. 10.1)
  - 10.2 Mandat – Analyse de faisabilité en collaboration avec le Cégep Saint-Jérôme (docs 10.2)
  - 10.3 Journée Rose – Demande de lettre d'appui
  - 10.4 Demande de financement de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides
  - 10.5 Entente de principe – Projet d'une école alternative à Sainte-Adèle (doc. 10.5)
  - 10.6 Entente de principe – Ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard (doc. 10.6)
- 11.0 Service des ressources financières
  - 11.1 Régime d'emprunt à court terme 2018-2019 (docs 11.1)
- 12.0 Service des ressources humaines
  - 12.1 Création d'un comité – banque de relève pour les directions d'établissement (doc. 12.1)
- 13.0 Service des ressources matérielles
  - 13.1 Cession d'un droit de passage révocable pour un sentier multidisciplinaire – Municipalité de Saint-Donat (docs 13.1)
  - 13.2 Résiliation d'une entente avec Ameresco (docs 13.2)
  - 13.3 Adjudication de contrat – Service de reprographie (13.3)
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications
  - 14.1 Règlement permettant aux commissaires de participer au CC et CE à l'aide de moyens de communication (doc. 14.1)
  - 14.2 Corrections procès-verbal du 16 octobre 2018 (doc. 14.2)
- 15.0 Présidence et rapport d'activités (doc. 15.0)
- 16.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information* (doc. 16.0)
- 17.0 Affaires diverses
- 18.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018

##### Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018](#)

##### 615<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Barbeau :

**DE DISPENSER** le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018, en rétablissant la chronologie appropriée quant à la séance plénière s'étant tenue avant la composition des comités et en modifiant le premier paragraphe du point 10.3.1, de la page 642, afin de préciser qu'il y a deux commissaires substitués.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Les suivis sont faits relativement aux affaires découlant des procès-verbaux, notamment quant à la situation des pourriels et une modification à un contrat de berline. Des précisions sont également apportées quant aux déclarations d'intérêt des commissaires. Il est précisé par le secrétaire général, M. Louis Piché, que le format utilisé lors des années antérieures prévaut toujours.

Quant à l'imposition de la rémunération des commissaires, ce sujet sera abordé en comité de travail.

La commissaire, Mme Johanne Hogue, fait également un suivi sur la tenue du 24h Tremblant, et précise qu'elle était accompagnée du directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput. Elle mentionne que l'événement était bien organisé et que ce fût une expérience très positive.

La commissaire, Mme Louise Bertrand, se joint à la séance par téléphone.

Il est 19 h 22.

Plusieurs maires étaient présents à l'événement du 24h Tremblant, ainsi que les directions d'établissement du territoire de la MRC des Laurentides. Le bon travail effectué en amont par la coordonnatrice des communications, Mme Stéphanie Fournelle-Maurice, est souligné.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, informe également le conseil des commissaires de la tenue prochaine d'une rencontre régionale des présidents des commissions scolaires du territoire des Laurentides. De plus amples informations suivront sous peu à cet effet.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, mentionne que le projet d'infolettre chemine, mais que la première parution est prévue pour le début de l'année 2019.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, remercie également les employés et gestionnaires qui étaient présents au cocktail des commissaires du 4 décembre dernier.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, demande qui sera le représentant du comité de parents sur le comité central de l'environnement École Vert Brundtland (EVB). Il est précisé que le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, sera le représentant dudit comité.

## 6.0 Période de questions – public

### M. Mathieu Lauzon, parent de l'école Chante-au-Vent

M. Lauzon mentionne que la Commission scolaire aurait, selon lui, fait deux propositions ne tenant pas la route lors des consultations publiques s'étant tenues les 26 et 28 novembre 2018.

M. Lauzon demande si une autre proposition est envisagée.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, précise que les commentaires ont été reçus ainsi que plus de 300 pages de documents et de notes. Le conseil des commissaires devra prendre une décision en janvier à cet égard.

La Commission scolaire est actuellement en discussion avec la Ville de Sainte-Adèle pour analyser d'autres solutions.

## 7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

## 8.0 Comité de parents

Le commissaire, M. Martin Chrétien, fait état de la discussion au niveau du comité de parents, quant au processus de consultations publiques.

Il précise qu'il serait préférable de tenir une pré-consultation permettant à tout un chacun d'adhérer aux différentes propositions, soit auprès des parents, des équipes-école et de la communauté.

La présidente indique que le conseil des commissaires est également sensible à bien solliciter l'avis des gestionnaires, en amont de toute consultation portant sur un objet sur lequel leurs commentaires pourraient permettre de mieux préciser les enjeux et recommandations.

## 9.0 Comité ÉHDAA

La commissaire, Mme Louise Bertrand, explique qu'il serait souhaité que les différents comités de pilotage des projets éducatifs soient représentatifs des parents et du personnel étant particulièrement dédié aux élèves HDAA.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, fait la lecture de la résolution CCSEHDAA-2018-2019-11.

### 616<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

Compte tenu de la résolution du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA), proposée à ce comité par M. Pascal Longpré et adoptée le 6 décembre 2018, soit :

*De tendre lors de la composition des comités de pilotage des projets éducatifs, à offrir une place dédiée à la participation des parents et du personnel particulièrement dédié aux élèves HDAA dans chacune des écoles.*

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Louise Bertrand;

**DE TRANSMETTRE** aux présidents(es) de chacun des conseils d'établissement, la résolution CCSEHDAA-2018-2019-11;

**DE TRANSMETTRE** au comité de parents la résolution CCSEHDAA-2018-2019-11;

**DE DEMANDER** au directeur général de faire un suivi auprès du comité consultatif de gestion (CCG).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10.0 GOUVERNANCE

### 10.1 Transfert de mandat – Action collective frais exigés aux parents

Le secrétaire général, M. Louis Piché, explique le contexte du projet de résolution.

#### 617<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**CONSIDÉRANT** l'action collective entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Laurentides, concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138) des registres de la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués qui ont conduit à une entente entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS et Collectiva pour permettre l'exécution de la transaction;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir la FCSQ prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la présidence et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire, M. Michael Averill :

**QUE** la Commission scolaire des Laurentides :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.2 Mandat – Analyse de faisabilité en collaboration avec le CÉGEP Saint-Jérôme

#### 618<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** le plan d'action de la direction générale pour l'année scolaire 2018-2019;

**ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire des Laurentides de développer des partenariats stratégiques et novateurs;

**ATTENDU** que les secteurs de la restauration et du tourisme constituent un pôle de développement économique dans la région des Laurentides;

**ATTENDU** la participation de l'École Hôtelière des Laurentides au développement de ce secteur de l'économie;

**ATTENDU** que l'offre de services du CÉGEP de Saint-Jérôme dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme est connexe à l'offre de services proposée par l'École Hôtelière des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Michael Averill :

**DE DÉPOSER** une demande de financement conjointe avec le CÉGEP de Saint-Jérôme auprès d'Emploi-Québec afin de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de consolidation et de développement de l'offre de formation dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme dans les Laurentides tel qu'il appert du document ci-annexé et d'autoriser, le cas échéant, la signature de tous documents afférents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.3 Journée Rose – Demande de lettre d'appui

La présidente, Mme Lyne Deschamps, fait état d'une demande de lettre d'appui en précisant que tout un chacun peut prendre la position qu'il désire.

Tous les commissaires manifestent leur accord à cette démarche.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, se questionne toutefois sur l'origine de cette demande, et sur qui est le porte-parole au Québec. Elle précise qu'il serait opportun de faire cette vérification avant de transmettre quelque document ou photo que ce soit.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, indique qu'elle fera une vérification et qu'un suivi sera fait.

### 10.4 Demande de financement de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

Le commissaire et président de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides, M. Bernard Bouclin, explique la demande de financement de la Fondation. Il précise que le souper-bénéfice de la Fondation est la principale activité de financement de celle-ci et que le conseil des commissaires finance habituellement les coûts des aliments du souper-bénéfice. Les sommes amassées pour la Fondation sont distribuées dans la Commission scolaire au bénéfice de ses élèves.

Après avoir pris connaissance de la résolution de la Fondation pour la réussite des élèves de la CSL, le commissaire, M. Robert Bergeron, précise que le montant maximal accordé par le conseil des commissaires doit être la somme prévue au budget 2018-2019 et également être comparable à la somme octroyée l'année dernière.

#### 619<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Johanne Hogue, que le conseil des commissaires octroie un soutien financier à la Fondation pour la réussite des élèves de la CSL à la hauteur de la somme budgétée pour 2018-2019, qui est comparable à la somme octroyée l'année dernière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.5 Entente de principe – Projet d'une école alternative à Sainte-Adèle

#### 620<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la volonté de la CSL de développer des partenariats novateurs avec les municipalités de son territoire au bénéfice de ses élèves et de la communauté éducative;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique actuelle en lien avec la mise sur pied d'une école primaire alternative;

**CONSIDÉRANT** l'orientation prise par le conseil des commissaires en comité de travail le 5 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Sainte-Adèle a manifesté une ouverture à faire l'acquisition d'un bâtiment sis en sa ville, dans un objectif de le louer à la CSL selon des modalités à être précisées;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire, M. Martin Chrétien :

**DE MANDATER** la présidence et la direction générale de la CSL afin de concrétiser une entente de principe avec la ville de Sainte-Adèle permettant ainsi le développement d'un projet d'école alternative.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10.6 Entente de principe – Ouverture d'une école à Saint-Adolphe-d'Howard

### 621<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** la volonté de la Commission scolaire des Laurentides (CSL) de trouver des solutions afin de pallier le surplus de clientèle dans le secteur centre de la CSL;

**ATTENDU** la volonté exprimée de nombreux parents et citoyens lors de séances du conseil des commissaires ou à l'occasion des consultations publiques de l'année dernière sur la répartition de la clientèle dans le secteur centre de la CSL;

**ATTENDU** les représentations faites par la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard quant à une ancienne école qui est actuellement le centre récréatif municipal;

**CONSIDÉRANT** l'orientation prise par le conseil des commissaires les 14 novembre et 5 décembre derniers en comité de travail;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

**DE MANDATER** la présidence et la direction générale de la CSL afin de concrétiser une entente de principe avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, permettant ainsi l'ouverture d'une école dans ce qui est actuellement le centre récréatif municipal dès la rentrée scolaire 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 11.1 Régime d'emprunt à court terme 2018-2019

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, fait une présentation du projet de résolution conformément à une lettre amendée du MÉES. Le montant de 723 787 \$ est la somme pouvant être empruntée.

À la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la CSL devra établir un « Régime d'emprunts à court terme », permettant de procéder à un emprunt.

Ce régime d'emprunts à court terme doit être institué par résolution du conseil des commissaires.

La direction générale du financement du MÉES ayant autorisé la Commission scolaire des Laurentides à établir un régime d'emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant de 723 787 \$ pour l'exercice 2018-2019, il y a lieu pour le conseil des commissaires d'adopter une résolution à cet effet. La charge d'intérêt découlant de cet emprunt sera payée mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur directement au ministère des Finances, à titre de responsable du fonds de financement, par une allocation budgétaire. La réalisation du financement auprès du ministre des Finances doit être faite au plus tard le 15 janvier 2019.

Ce régime permettra au Gouvernement du Québec (Fonds de financement) de procéder à un emprunt à court terme pour la Commission scolaire des Laurentides.

#### Sommaire

- Le montant de l'emprunt à court terme est établi par le MÉES.
- Les modalités de l'emprunt sont négociées par le Fonds de financement.
- Les intérêts sont financés par le MÉES.

#### Documents inclus

- Lettre de la directrice générale du MÉES, datée du 4 décembre 2018 (amendée)
- Montant maximum pouvant être emprunté (annexe)

**622<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Laurentides (l' « Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 723 787 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

**ATTENDU QU'**il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer ;

**ATTENDU QUE** l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 723 787 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des ressources financières et de la direction générale;

**Il est en conséquence résolu et proposé par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :**

1. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 723 787 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt ( la « convention de prêt à court terme »);
2. **QUE** Les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
  - A) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - B) Aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.
3. **QU'**aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;
4. **QUE** la présidente et le directeur général de l'Emprunteur soient autorisés, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## 12.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 12.1 Création d'un comité - banque de relève pour les directions d'établissement

La directrice du service des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, et le directeur général, M. Bernard Dufourd, font l'introduction du projet de résolution.

#### 623<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**ATTENDU** qu'en vertu du processus d'affectation, de mutation et de sélection des cadres d'établissement tel qu'adopté le 12 octobre 2011 comme en fait foi la 878<sup>e</sup> résolution du conseil des commissaires et décrit en annexe au chapitre 5 de la Politique de gestion des cadres de la CSL, la Commission scolaire établit une liste d'admissibilité de la relève à la fonction de direction adjointe et de direction d'établissement;

**ATTENDU** le paragraphe 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides décrivant la composition du comité de sélection Banque de relève pour les directions d'établissement;

**ATTENDU** qu'en vertu du processus susmentionné un comité de sélection est institué pour établir ladite liste d'admissibilité et que ce comité, dans le cadre de dossiers touchant un cadre d'école et de centre, est composé du directeur général ou de son représentant, du directeur du service des ressources humaines ou de son représentant nommé par le directeur général, du supérieur immédiat du titulaire du poste à combler, le cas échéant, d'un représentant de l'Association concernée et de deux commissaires ainsi que d'un commissaire représentant du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des ressources humaines et du directeur général;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Sylvie Laganière :

**DE FORMER** un comité de sélection pour examiner les candidatures à la liste d'admissibilité de la relève aux fonctions de direction et direction adjointe d'établissement dont feront partie entre autres deux commissaires désignés parmi les commissaires membres du comité des ressources humaines du conseil des commissaires ainsi qu'un troisième devant agir à titre de substitut et de désigner un commissaire émanant du comité de parents.

Sont nommés :

Les commissaires, Mme Lyne Deschamps et Mme Johanne Hogue, à titre de membres;

Les commissaires, Mme Brigitte Provost et Mme Michelle Le Quellec, à titre de substituts;

Le commissaire émanant du comité de parents, M. Martin Chrétien.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 12.2 Création d'un comité de sélection – École Sacré-Cœur

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que l'appel de candidatures se fera autant à l'externe qu'à l'interne en introduction du projet de résolution.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande quelles sont les raisons justifiant de fermer la mise en candidature après cinq jours.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que ceci résulte de nos politiques.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si l'appel de candidatures peut être laissé ouvert pendant la période des fêtes.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que l'appel de candidatures sera ouvert jusqu'au 8 janvier 2019 et que les entrevues se tiendront le 28 février 2019.

**624<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** la vacance prochaine au poste de direction de l'école Sacré-Cœur;

**ATTENDU** la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides actuellement en vigueur;

**ATTENDU** qu'afin de prévoir l'affectation d'une nouvelle direction d'établissement un comité de sélection doit être institué;

**ATTENDU** que conformément aux articles 2.4.3 et 2.4.4 de la Politique de gestion des cadres de la CSL, le comité de sélection est composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de trois commissaires dont un des commissaires émane du comité de parents et d'un représentant désigné de l'association concernée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire, Mme Brigitte Provost;

**DE NOMMER** les commissaires, Mme Lyne Deschamps, M. Luc Drapeau et M. Martin Chrétien, pour faire partie du comité de sélection pour combler un poste qui sera laissé vacant à la direction de l'école Sacré-Cœur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

#### 13.1 Cession d'un droit de passage révocable pour un sentier multidisciplinaire – Municipalité de Saint-Donat

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, fait une présentation du projet de résolution tout en expliquant que le droit de passage est révocable en tout temps, que son tracé est délimité et que la Commission scolaire bénéficie d'une couverture d'assurance dans le cadre de l'entente.

Le commissaire, M. Luc Drapeau, précise qu'étant conseiller municipal à Saint-Donat, il préfère s'abstenir, bien qu'il ne soit pas impliqué dans la décision au niveau de la municipalité.

**625<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** le projet d'aménagement d'un sentier multidisciplinaire par la Municipalité de Saint-Donat;

**ATTENDU** les exigences se rapportant aux dimensions des surfaces requises pour l'aménagement dudit projet selon lequel la Municipalité de Saint-Donat doit acquérir un droit de passage révocable le long de la propriété de la Commission scolaire des Laurentides;

**ATTENDU** que ce droit de passage est visé par le lot 29-2-53, étant considéré par une partie du lot Rang 3, Canton de Lussier, circonscription foncière de Montcalm;

**CONSIDÉRANT** qu'elle se renouvelle par tacite reconduction pour une durée d'une (1) année et par la suite d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par lettre, de son intention de ne pas la renouveler, et cela au moins soixante (60) jours avant la date prévue de la fin de l'entente;

**CONSIDÉRANT** les modalités du contrat de la cession d'un droit de passage révocable pour un sentier multidisciplinaire;

**CONSIDÉRANT** que le sentier multidisciplinaire sera utilisé par la Commission scolaire des Laurentides durant les heures de classe en priorité;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement et l'entretien du sentier multidisciplinaire sont entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Donat et aucunement par la Commission scolaire des Laurentides;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, Mme Johanne Hogue :

**DE CÉDER** un droit de passage révocable à la Municipalité de Saint-Donat conditionnellement à l'aménagement du sentier multidisciplinaire;

**DE MANDATER** la direction générale pour la signature de tous les documents afférents à la réalisation du droit de passage dudit terrain.

**ADOPTÉ À MAJORITÉ**

### 13.2 Résiliation d'une entente avec Ameresco

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, explique que l'échéance prévue pour en arriver à une entente avec Ameresco est le 31 décembre 2018 et que la résolution proposée est conforme aux principes discutés en comité de travail. Qui plus est, il y a une recommandation du service des ressources matérielles.

#### 626<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** le contrat visant à améliorer le rendement énergétique de 9 établissements intervenu entre la Commission scolaire des Laurentides et l'entreprise de services éconergétiques AMERESCO conformément à la 638<sup>e</sup> résolution adoptée le mercredi 8 septembre 2010;

**ATTENDU** que ledit contrat incluait une période de retour sur investissement de 11 années;

**ATTENDU** la volonté de l'entreprise AMERESCO de résilier le contrat avant l'échéance de son terme;

**CONSIDÉRANT** la proposition de résiliation intervenue entre la Commission scolaire des Laurentides et l'entreprise de services éconergétiques AMERESCO;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Bernard Bouclin :

**D'AUTORISER** la résiliation du contrat conformément à l'entente intervenue entre les parties;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Bernard Dufourd, et le directeur général adjoint, monsieur Stéphane Chaput, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Laurentides, la résiliation du contrat selon les modalités prévues à l'entente intervenue.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13.3 Adjudication de contrat – Service de reprographie

Le directeur général adjoint, M. Stéphane Chaput, fait une présentation du projet de résolution.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si le fournisseur est le même que celui qui prévalait antérieurement.

M. Chaput confirme qu'il y a un changement de fournisseur.

Le commissaire, M. Michael Averill, demande comment se comparent les prix du soumissionnaire actuel le plus bas avec les prix prévalant au courant des dernières années.

M. Chaput précise que selon le volume de copies anticipées, il devrait y avoir des économies au terme de cinq ans, sous réserve du nombre de copies utilisées, évidemment.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si ce contrat est moins onéreux que le dernier contrat convenu.

M. Chaput précise que ce n'est pas le cas.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, demande si le contrat a fait l'objet d'un appel d'offres public ou s'il était sur invitation et si le processus d'octroi est conforme aux politiques et règlements. Une vérification sera à effectuer, notamment par le secrétaire général, M. Louis Piché.

**627<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** la 548<sup>e</sup> résolution du conseil des commissaires en date du 12 septembre 2018, autorisant la mise en œuvre des processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat pour les services de reprographie;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme est Xérox Canada Ltée, Montréal, et que le coût total de sa soumission est de 310 231,29 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du service des ressources matérielles et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Michael Averill :

**D'ADJUGER** le contrat en service de reprographie au plus bas soumissionnaire conforme pour une période de cinq (5) ans;

**D'AUTORISER** la direction générale ou la direction générale adjointe à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Laurentides le contrat en matière de service de reprographie, sous réserve que le processus d'appel d'offres requis par les politiques et règlements soit respecté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS**

**14.1 Règlement permettant aux commissaires de participer au CC et CE à l'aide de moyens de communication**

Le secrétaire général, M. Louis Piché, explique les changements au règlement, notamment qu'il est opportun que le libellé du règlement soit conforme au libellé de la *Loi sur l'instruction publique*. De plus, il est pertinent que ce qui était une limitation à se prévaloir de moyens de communication à distance soit dorénavant plus flexible.

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, souligne que ce qui est indiqué comme « article 2 » au paragraphe 2 devrait se lire article 4.

**628<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

Avec cette correction, **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert-M. Dupont;

**DE LANCER** en consultation le *Règlement permettant aux commissaires de participer à une séance du conseil des commissaires et à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication*, tel que modifié.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 14.2 Corrections procès-verbal du 16 octobre 2018

Le secrétaire général, M. Louis Piché, explique certaines erreurs demeurant présentes au procès-verbal du 16 octobre 2018. Il est opportun de proposer des corrections puisque ledit procès-verbal a déjà été approuvé.

#### 629<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

**DE MODIFIER** l'indication de présence du commissaire, M. Michel-J. Lévesque, qui était absent en raison d'un problème technique ayant contraint sa présence à distance;

**DE MODIFIER** à la page 626, le paragraphe d'introduction de la 584<sup>e</sup> résolution où une reformulation est requise et qui devrait se lire ainsi : « À la demande de la présidente d'assemblée, le secrétaire général fait la lecture de la recommandation du comité de parents pour la nomination au poste de présidence de la Commission scolaire ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 15.0 Présidence et rapport d'activités

La présidente, Mme Lyne Deschamps, fait état du rapport d'activités qui a été transmis au conseil des commissaires.

La présidente, Mme Lyne Deschamps, explique que lors de la rencontre à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), il y a eu quelques propositions mises au vote, comparativement à des discussions en comité de travail. La présidente exprime avoir voté contre une proposition qui avait comme objectif de limiter les acquisitions de terrains. D'autres propositions sont à venir, mais rien de notable. La présidente, Mme Lyne Deschamps, invite les commissaires à lui poser des questions s'ils le désirent.

Également, la présidente fait le point sur la semaine de la persévérance scolaire (PREL). Il y a actuellement des demandes faites aux partenaires de soumettre des idées d'activités. La coordonnatrice aux communications, ainsi que la directrice du service des ressources éducatives, font un travail avec la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut, afin de créer un événement pour souligner la persévérance scolaire et remercier les partenaires locaux pour leur implication. Cet événement aura lieu le 11 février, de 16 h à 18 h, à la Commission scolaire.

#### 16.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait état du rapport qui a été transmis au conseil des commissaires et précise que le 16 janvier prochain, il y aura un comité de travail afin de préparer les consultations publiques du secteur centre de la Commission scolaire. De plus, il y aura un suivi sur les consultations publiques du 26 et du 28 novembre 2018, qui concernaient le secteur de Sainte-Adèle.

**17.0 Affaires diverses**

La vice-présidente, Mme Sylvie Laganière, souligne l'anniversaire de la présidente, Mme Lyne Deschamps.

Le commissaire, M. Luc Drapeau, aimerait que soit éventuellement abordée la question d'une troisième secondaire à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que les concentrations au secondaire seront analysées avec la nouvelle direction de l'école Sacré-Coeur.

**18.0 Levée****630<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Incidence : Il est 20 h 43)

---

Me Louis Piché  
Secrétaire général

---

Lyne Deschamps  
Présidente